



Le 4 avril 2024

Monsieur le commissaire enquêteur,

**L'association L214 souhaite manifester son opposition au projet d'extension d'élevage intensif de poulets déposé par l'EARL Avicole Absolu sur la commune de Beauchamps-sur-Huillard.**

Ce projet prévoit d'exploiter 45 172 poulets en simultané soit plus de 316 000 chaque année. On comptera jusqu'à 22 poulets par m<sup>2</sup>, comme l'EARL Avicole Absolu le mentionne dans son dossier.

Tous les animaux seront élevés dans des bâtiments fermés sans accès à l'extérieur. Seulement 2 salariés sont prévus dans l'exploitation.

Le projet est en intégration avec la société LDC (Huttepain dans le dossier).

Les conséquences de ce projet seraient désastreuses à plusieurs niveaux.

**1) Ce projet soulève des questions quant aux conditions de vie des animaux.**

L214 a déjà démontré qu'être affilié à une marque ou un groupement n'est en aucun cas un gage de bien-être animal. Ses enquêtes ont prouvé que les élevages intensifs de poulets LDC étaient source de grandes souffrances pour les animaux :

- [Enquête dans un élevage LDC/Le Gaulois](#), 2022, dans la Sarthe ;
- [Enquête dans un élevage LDC/Le Gaulois](#), 2021, en Mayenne.

L214 et une trentaine d'associations de défense des animaux en Europe demandent depuis deux ans au groupe LDC de s'engager à respecter les critères du [European Chicken Commitment](#) (ECC) contre le pire de l'élevage intensif des poulets. Le groupe LDC reste muet.

Dans ces derniers, les poulets, exploités pour la production de viande, sont sélectionnés génétiquement et nourris pour produire un maximum de chair en un minimum de temps. La croissance accélérée de leurs muscles est telle que le reste de leur organisme ne peut pas suivre. Beaucoup sont atteints de problèmes cardiaques ou pulmonaires, ou n'arrivent même pas à tenir sur leurs pattes.

L'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments, agence de l'Union européenne) préconise pourtant de ne pas dépasser 25 kg/m<sup>2</sup> afin d'éviter les plus graves problèmes de bien-être (rapport [The Welfare of Chickens Kept for Meat](#)

[Production \(Broilers\)](#), p. 67). **Dans cet élevage, la densité sera comprise entre 33 et 39 kg/m<sup>2</sup>.**

Dans leur dossier, les exploitants précisent : “*Dans le cas où la densité est supérieure à 33 kg/m<sup>2</sup>, conformément à l’annexe II de l’arrêté du 28 juin 2010, l’EARL Avicole Absolu communique à l’autorité vétérinaire du département son intention d’augmenter la densité de l’élevage pour qu’elle soit supérieure à 33 kg/m<sup>2</sup> de poids vif*”.

**Cela ne veut pas dire qu’ils obtiendront la dérogation.** Car comme précisé dans l’annexe III de l’arrêté : “Ce texte pose une obligation, une fois que la densité de l’élevage est supérieure à 33 kg/m<sup>2</sup>, de procéder au calcul de la mortalité journalière et le taux de mortalité journalier cumulé (afin que ce document accompagne les troupeaux à l’abattoir où ces données seront contrôlées)”.

L’ammoniac (gaz précurseur des particules fines) émanant des fientes qui s’accumulent occasionne des brûlures sur la peau des oiseaux ainsi que sous leurs pattes.

Ces conditions d’élevage sont propices au développement de parasites et d’inflammations cutanées. Les traitements médicamenteux et des vaccinations deviennent indispensables pour y remédier.

Selon l’[arrêté du 28 juin 2010](#) (annexe I point 7), “Tous les poulets élevés dans l’exploitation doivent être inspectés au moins deux fois par jour. Une attention particulière devra être accordée aux signes indiquant une baisse du niveau de bien-être ou de santé des animaux.”

Quels moyens seront déployés par les exploitants afin de réaliser ce contrôle quotidien ? Pour rappel, seulement 2 salariés sont comptés dans l’exploitation ce qui revient, pour chacun, à inspecter plus de 22 000 poulets, et ce deux fois par jour.

Le dossier est lacunaire sur ce point.

Concernant la santé des animaux, à titre d’exemple, une mauvaise gestion de la litière et/ou des densités élevées peuvent entraîner une litière humide ou croupie qui conduit à l’apparition de pododermatites (brûlure des pattes, ce qui est extrêmement douloureux pour les animaux).

Les exploitants précisent que la litière des poulets restera sèche (obligation légale, [Annexe 1 point 3 de l’Arrêté de 2010](#)). Comment comptent-ils s’y prendre en sachant que la litière ne sera changée qu’une fois le vide sanitaire réalisé (par conséquent, une fois que les animaux seront partis à l’abattoir) ?

De plus, comment seront isolés les animaux malades ? Aucun local n'est indiqué dans le dossier.

Dans son article, Améliorer le bien-être des animaux d'élevage : est-ce toujours possible ? des chercheurs de l'INRAE et du CNRS précisent : « Les systèmes intensifs reposent sur des densités élevées qui augmentent les risques de blessures et l'expression de comportements agressifs ou déviants comme le cannibalisme. Ainsi, pour éviter ces sources de douleur liées aux conditions d'élevage, des mutilations sont parfois pratiquées. Ces densités élevées induisent également une restriction des mouvements des animaux et l'impossibilité d'exprimer le répertoire comportemental de l'espèce. La grande taille des groupes entrave les possibilités de se connaître individuellement et d'exprimer bon nombre de comportements sociaux. De plus, les grands effectifs d'animaux augmentent les stress liés aux manipulations car elles sont effectuées à des cadences qui ne respectent la sensibilité émotionnelle des animaux ».

Cet élevage serait donc en totale contradiction avec l'article L214-1 du Code rural qui précise que « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ».

## **2) Ce projet soulève des problèmes environnementaux et sanitaires**

L'impact environnemental de cet élevage intensif serait également conséquent : pollution des sols, de l'eau et des nappes phréatiques, de l'air...

Cet élevage contribuerait aux émissions de gaz à effet de serre (GES).

L'élevage intensif est en soi un facteur de risque pour la santé humaine.

Le nombre énorme d'animaux élevés en confinement et dotés d'une variabilité génétique très pauvre crée les conditions idéales pour l'émergence et la propagation de nouveaux pathogènes. Les traitements médicamenteux deviennent par conséquent une obligation.

**Les risques relatifs au développement d'antibiorésistance et aux émissions aériennes d'ammoniac pour la santé humaine ne sont pas développés dans le dossier.**

Les épandages sont des vecteurs de diffusion de résidus médicamenteux, dont les produits antiparasitaires et les antibiotiques qui présentent des risques pour la santé publique. Le dossier des exploitants ne mentionne pas l'existence de ces risques, ni



aucune mesure relative à la lutte contre la diffusion des résidus antibiotiques dans les épandages.

### **3) Ce projet soulève des problèmes pour les riverains**

Le tiers le plus proche du bâtiment est à 120 m au Sud-Ouest du projet. Seuls 3 tiers sont présents à moins de 300 m du bâtiment et sont situés au Sud-Ouest et au Sud-Est.

[Notre récente vidéo d'enquête](#) "Vivre à côté d'un élevage intensif" montre que même un élevage plus petit (29 900 dans la vidéo) peut occasionner de nombreux désagréments aux habitants : odeurs, bruits, poussières...

Pour information, dans notre vidéo, des riverains habitent à plus de 500 m de l'élevage et ne peuvent pas sortir de chez eux l'été, les odeurs étant insupportables.

**L'élevage de Beauchamps-sur-Huillard sera plus grand en termes de capacité. Il est par conséquent inévitable que les nuisances seront importantes.**

**D'une manière générale, la MRAE précise que les éléments du dossier s'avèrent très synthétiques et peu illustrés ce qui n'est pas de nature à faciliter l'information du public.**

Ce projet va à l'encontre de la volonté sociétale puisque 85 % des Français se disent opposés à l'élevage intensif. Il s'inscrit dans un système qui ne respecte pas l'environnement et favorise l'antibiorésistance par l'utilisation massive d'antibiotiques.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de ne pas donner une réponse favorable à ce projet.

Cordialement,

Isabelle FERNANDEZ, chargée de campagne pour l'association L214.